



# UNE VRAIE TARIFICATION POUR TOUS LES RETRAITÉS DANS LES TRANSPORTS EN ILE-DE-FRANCE

## QUELLE EST LA SITUATION AUJOURD'HUI ?

L'ensemble des salariés bénéficient de la prise en charge à 50% de leur titre de transport par l'employeur, qu'en est-il lorsque vous cessez votre activité professionnelle ?

Votre revenu diminue au minimum de 30% et lorsque vous prenez les transports vous allez probablement payer plein tarif. En effet, alors qu'il y a près de **3 millions de retraités en Ile-de-France**, ce sont **seulement 320 000 personnes** qui **bénéficient d'un titre de transport gratuit ou à tarif réduit**. Les jeunes scolarisés peuvent bénéficier du titre demi-tarif *Imagine R*. La grande majorité des retraités doivent-ils être des laissés pour compte ?

**La CGT retraités dit NON !** Depuis plusieurs années, nous **dénonçons cette injustice** et exigeons que les deux revendications que nous formulons, avec le soutien actif des retraités, soient prises en considération au Conseil régional, par **Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional et du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France)**, ainsi que par l'ensemble des élus régionaux.

**Les Unions Syndicales de Retraités CGT d'Ile-de-France appellent l'ensemble des retraités à participer à un**

**RASSEMBLEMENT :**

**LE JEUDI 25 AVRIL 2013 A 10h00  
DEVANT LE CONSEIL REGIONAL**

**A l'occasion de sa séance plénière  
(métro : Saint François Xavier ligne 13)**



**Exigeons la satisfaction de nos deux revendications :**

1) **Harmonisation** pour les huit départements, au niveau régional, **de la condition d'attribution du passe Navigo Améthyste valable sur toute l'Ile-de-France**, sur la base suivante :

- 60 ans, pour la condition d'âge,
- Gratuite si le montant d'impôt payé est inférieur à 2028 euros, pour la condition de ressources.

2) Pour tous les autres retraités qui ne pourront pas bénéficier de ce dispositif, **création d'un nouveau titre de transport demi-tarif sur toute l'Ile-de-France et cela sans condition de ressources et dès 60 ans.**

Ce titre doit être attribué de la même façon que le titre *Imagine R* aux scolaires. Il permettra aux retraités concernés d'avoir une réduction de 50% sur le plein tarif. Ce serait une simple continuité de la prise en charge à 50% par l'employeur du titre Navigo des actifs.

**SIGNEZ LA PETITION**

**Retraité(e), je défends mon pouvoir d'achat, je revendique, je me syndique  
CGT :**

Nom.....Prénom.....  
.....

Adresse.....  
.....

Code Postal.....Ville.....  
.....

Courriel .....  
.....

Age..... Téléphone.....  
.....

Branche Professionnelle  
d'origine.....

Renvoyer ce bulletin à l'Union Syndicale CGT Retraités de Paris  
Au 85 rue Charlot 75003 PARS